

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 18 septembre 2023 à 16 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La conseillère Isabelle Couture est absente.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication du contrat pour une nouvelle dalle de béton multifonctionnelle;
4. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2023-09-377)

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE NOUVELLE DALLE DE BÉTON
MULTIFONCTIONNELLE (378)**

2023-09-378

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public une nouvelle dalle de béton multifonctionnelle par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Groupe Lapalme inc.	640 985,63 \$
Grondin Excavation inc.	667 899,71 \$
Construction Alain Morin inc.	800 226,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour une nouvelle dalle de béton multifonctionnelle soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Groupe Lapalme inc.**, selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

au coût total de **640 985,63 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. le document d'appel d'offres, les addendas, la soumission déposée par Groupe Lapalme Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

ADOPTÉE

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (379)

2023-09-379

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller F. Tanguay, l'assemblée est levée à 16 h 10.

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière